

SÉANCE DU 18 MAI 2022

DECISION N° 2022/64/ VERKOR / 3
PROJET D'USINE DE BATTERIES LITHIUM-ION VERKOR A DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9,
- vu sa décision N°2021/154/VERKOR/1 du 1^{er} décembre 2021, décidant une concertation préalable selon l'article L.121-9 du code de l'environnement,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage du projet de réalisation d'une usine de production de batteries lithium-ion Verkor à Dunkerque doit être complété par :

- les éléments d'information et les autorisations délivrés par l'État pour la création de la Zone Grandes Industries de Dunkerque-Port n°1 ;
- des éléments d'information sur l'inscription de ce projet dans la continuité du débat public de 2017 sur l'aménagement global du grand port de Dunkerque.

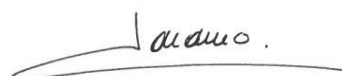
Article 2 : Les modalités de la concertation proposées par les maîtres d'ouvrage sont complétées par :

- deux ateliers thématiques distincts portant l'un sur « l'insertion architecturale, urbanistique et paysagère » et l'autre sur « les risques technologiques et leur prévention » ;
- des dispositifs permettant une interaction avec le public au moyen de supports adéquats lors des rencontres mobiles.

Article 3 : La concertation préalable se déroulera du 08 juin 2022 au 22 juillet 2022.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO